Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS

Par la Poste, Un An.	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois.	5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang. port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces.	la ligne	0.30
Réclames	—	0.60
Faits-divers	—	1.20
Chronique locale	—	3.50

Etrennes aux Expulsés

Comme l'an dernier nous ouvrons bien volontiers nos colonnes à une souscription aux Etrennes que les personnes généreuses voudraient envoyer aux religieux et religieuses si injustement persécutés.

TROISIÈME SOUSCRIPTION

Mlle de Clonard	25 »
Anonyme	20 »
MM. Olivier Dumont, Henri Lenglet	5 »
M. Auguste Masquelier	200 »

Les souscriptions sont reçues, à **LILLE**, chez :

Mme Huet-Wattinne, 9, rue des Jardins.
Mme Gustave Théry, 17, square Dutilleul.
Mme Jean Bernard, 7, rue de Courtray.
Mme Binauld-Taffin, 27, rue des Stations.
Mme Varley-Bollaert, 9, boulevard de la Liberté.
Mme Emile Wattaert, 65, boulevard de la Liberté.
Mme André Vandame, 56, rue Saint-Gabriel.

A ARMENTIÈRES :
Mme Cousse Verley.

A CAMBRAI :
Mme Alphonse Duverger, boulevard de la Liberté et place aux Bois, 27.

A DOUAI :
Mme Léon Meurice, rue des Blancs-Mouchons.

A DUNKERQUE :
Mme Carlos Bernard, rue du Sud.

A HAUBOURDIN :
Mme Célestin Cordonnier.

A HAZEBROUCK :
Mlle Biesuel.

A ROUBAIX :
Mme Armand Masson, 53, rue Neuve.
Mme Hoet Wattaert, 1, rue du Manège.
Mme Valentin Decoster, 63, boulevard de Paris.

A TOURCOING :
Mme Charles Théry, rue du Tournai.
Mme Paul Wattinne, 10, place St-Jacques.

A VALENCIENNES :
Mme Maurice Delame.

Sucres et Betteraves

M. Henry Sagnier, directeur du *Journal de l'Agriculture*, publie dans la *République française* l'article suivant que le renchérissement du prix du sucre et le renouvellement prochain des marchés de betteraves rendent intéressant :

La campagne de la fabrication du sucre en France touche bientôt à son terme ; elle aura été particulièrement courte. La cause en est que la récolte de la betterave n'a donné que des résultats tout à fait médiocres. Ce n'est pas que les racines aient été de mauvaise qualité, mais le rendement a été inférieur à toutes les prévisions. Pendant un été exceptionnellement sec, les plantes sont restées petites ; on comptait qu'à l'arrière saison, elles récupéreraient une partie au moins de ce qu'on en attendait ; or, il n'en a rien été, à raison du caractère du mois d'octobre, qui a été le plus sec qu'on ait enregistré jusqu'ici. En définitive, le rendement s'est montré, en général, inférieur d'un tiers au moins au rendement moyen ; dans maintes circonstances, le déficit a été encore plus considérable.

A ce fait brutal, on doit en ajouter un autre : une diminution notoire dans les ensemencements en betteraves à sucre. Alors qu'il y a trois ans, les surfaces consacrées à la betterave à sucre étaient de 240.000 à 250.000 hectares, elles paraissent être descendues cette année au-dessous de 200.000. L'enquête faite, au printemps dernier, par le Bureau de statistique internationale sucrière, évaluait à 189.000 hectares seulement la surface cultivée en France. La cause de cette réduction on trouva dans le bas prix que les fabricants de sucre pouvaient offrir pour la betterave ; ce prix est corrélatif au prix du sucre ; or, au printemps dernier, au moment où se terminaient les marchés de betteraves, le prix du sucre était extrêmement bas, s'en ne soupçonnait pas encore la hausse qui s'est manifestée dans les derniers temps.

L'année a donc été mauvaise pour les agriculteurs ; mauvaise à raison de la réduction d'un quart dans l'ensemble de la culture de la betterave ; mauvaise, pour ceux qui y sont restés fidèles, par la rédaction dans le rendement qui n'a pas été compensé par un relèvement des prix établis d'avance. On doit ajouter que l'année n'est pas meilleure pour les fabricants : s'ils produisent peu de sucre, la plupart ont vendu d'avance leur fabrication, au moins en grande partie, en vue de se couvrir de leurs achats de betteraves.

Si la réduction de la culture de la betterave a eu lieu sur une aussi grande échelle, une autre cause en a été dans les conditions nouvelles imposées à la sucrerie par la convention internationale de Bruxelles. Un nombre relativement important d'usines, ne pouvant subsister dans ces conditions, ont fermé leurs portes et éteint leurs feux ; il en est qui se sont transformées en distilleries, les autres ont disparu. D'après les documents de la Régie, tandis qu'on comptait 332 usines en activité en 1901, on n'en voit plus que 270 qui fonctionnent cette année.

On peut donc formuler ainsi le bilan de la situation : disparition de la culture de la betterave sur plus de 50.000 hectares, et fermeture d'une soixantaine d'usines depuis trois ans. Il est facile d'apprécier, d'après ces chiffres, la perte énorme subie par l'agriculture dans une vingtaine de départements, la diminution supportée par les salaires soit agricoles, soit industriels, les répercussions sur toutes les industries connexes dans la région septentrionale du pays.

Il est permis désormais d'entrevoir des jours meilleurs. En effet, la rédaction de la taxe de consommation sur les sucres a produit des effets plus heureux encore que ceux sur lesquels on comptait. C'est à partir du 1er septembre 1903 que cette réduction a été opérée ; le nouveau régime fonctionna donc depuis quatorze mois. La comparaison de la consommation pendant les douze premiers mois avec la période qui précédait immédiatement, a accusé une augmentation énorme, mais inexacte. En effet, dans ces chiffres figurent de très importantes quantités de sucre qui ont reconstitué les stocks du commerce de détail, complètement épuisés au moment de la réduction de l'impôt.

Aujourd'hui on peut avoir des renseignements plus exacts en comparant la consommation accusée pendant les deux mois de septembre et d'octobre 1904, non pas avec les mêmes mois de l'année précédente, mais avec ceux des années antérieures. On constate ainsi que la consommation des deux derniers mois a atteint 124.000 tonnes environ, tandis que pendant les mêmes mois des années 1900 à 1902 elle avait été, en moyenne, de 76.000 tonnes. La différence correspond à un accroissement de 48.000 tonnes environ pour les deux mois, soit de 63 0/0. On ne comptait, au moment de la réduction de la taxe, que sur une augmentation de 20 à 25 0/0.

La conséquence de cet essor pris par la consommation du sucre a été une réduction inespérée naguère dans le stock formidable qui pesait sur le marché. Si l'on ajoute que la nouvelle campagne n'apportera qu'un appoint inférieur à celui des années précédentes on ne saurait s'étonner de la hausse survenue dans les prix du sucre. Cette hausse d'ailleurs générale dans tous les pays d'Europe, parce que partout la récolte des betteraves a été réduite pour les mêmes causes qu'en France. Si la diminution dans cette récolte a été plus forte chez nous, c'est que la réduction des ensemencements avait pris de plus grandes proportions que partout ailleurs !

Quelles conséquences peut-on tirer de cette évolution, de ce changement brusque dans les allures du commerce des sucres ? Il paraît certain que les prix actuels ne se maintiendront pas au delà de cette année aux taux actuels, qui n'avaient pas été enregistrés depuis plus de dix ans ; mais on peut constater que le commerce recherche déjà, non plus seulement des sucres nouveaux, mais des sucres à fabriquer dans la campagne 1905-1906, c'est-à-dire dans un an, et qu'il en est offert des prix supérieurs à ceux des dernières années. C'est un signe que la longue période de bas prix est enrayée, au moins pour un certain temps.

Dans de telles conditions, l'année prochaine s'annonce déjà comme bien meilleure que les précédentes pour la culture de la betterave. Le prix étant naturellement en corrélation avec celui du sucre, le cultivateur pourra passer ses marchés à des prix qui lui permettront de trouver la rémunération de son travail. Il est donc permis de prévoir que les surfaces consacrées aux betteraves seront notablement plus élevées que cette année, et que le découragement fera place à une certaine confiance dans l'avenir.

Quant à cet avenir, il dépend du maintien de l'essor pris par la consommation. Celle-ci, d'après les chiffres appelés plus haut, correspondrait à 750.000 tonnes environ par an. Pour peu que la production atteignit de plus fortes proportions, on verrait les prix retomber aux taux ruineux des dernières années. Il serait nécessaire, pour qu'une production plus active trouvât son débouché, que la consommation fît un nouveau bond.

C'est pourquoi on commence à discuter si le moment n'est pas venu de faciliter un nouveau progrès par une nouvelle réduction de la taxe. Tout récemment le Cercle Agricole du Pas-de-Calais prenait l'initiative de demander l'abaissement immédiat de l'impôt de 20fr. par 100 kilogrammes. Il paraît probable que la question sera soulevée dans la discussion prochaine de la loi des finances. Que la solution soit approuvée rapidement ou un peu plus tard, il est nécessaire qu'on y arrive dans un laps de temps rapproché, aussi bien dans l'intérêt de l'agriculture que dans celui de tous les consommateurs.

ECHOS

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

sur le passage à la discussion des articles de la proposition de loi relative au monopole des inhumations, adopté par 399 voix contre 157.

Pour : MM. Bersez, Cardon, Debève, Deblève, Defontaine, Delaune, Delory, Dron, Eliez-Evrard, Lepez, Lozé, Pasquel, Selle.

Contre : MM. Barrois, Bonte, Coublin, Dansette, Groussau, Guillain, Lemire, de Montalembert, Motte, Plichon.

Sur l'ensemble de la proposition de loi relative au monopole des inhumations, adopté par 336 voix contre 220 :

Pour : MM. Bersez, Deblève, Defontaine, Delory, Dron, Eliez-Evrard, Lepez, Pasquel, Selle.

Contre : MM. Barrois, Bonte, Cardon, Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, Lemire, Lozé, de Montalembert, Motte, Plichon.

S'est abstenu : M. Debève.

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général est convoqué en session extraordinaire en janvier prochain pour délibérer au sujet du boulevard de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Voici la note officielle :

« Sur la demande qui en a été faite par 45 membres de l'assemblée et en exécution de l'article 24 § 2 de la loi du 10 août 1871, le conseil général se réunira en session extraordinaire pour délibérer au sujet de la construction de la route départementale, n° 27, projetée (boulevard de Lille à Roubaix) et sur le concession des tramways déclarée d'utilité publique par le décret du 22 février 1904, tramway dont une des lignes doit suivre la dite route n° 27.

« Cette réunion aura lieu le lundi 9 janvier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. »

LE DÉVERSEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DANS LES COURS D'EAUX

Le préfet du Nord a pris l'arrêté suivant :

Il est interdit aux propriétaires de fabrique et d'établissement industriels quelconques de déverser dans les fossés, ruisseaux et cours d'eau navigables, aucun résidu industriel solide ou liquide, de nature à rendre les eaux impropres aux usages domestiques et à la vie des poissons.

Il est notamment interdit, d'une manière absolue, de déverser directement ou indirectement dans les cours d'eau les vinasses de distillerie, les égouttures de pulpes et les eaux de diffusion des sucreries provenant du pressage des cossettes.

Les eaux de lavage des betteraves, les eaux d'égouttage des cossettes, les eaux de lavage des ateliers, les eaux acides et celles ayant servi une seule fois aux transporteurs hydrauliques ne pourront être évacuées qu'après avoir subi un traitement approprié et une décantation méthodique, de façon à les rendre claires, salubres, neutres et imputrescibles.

Ces eaux, de même que les eaux de réfrigération et de condensation ne devront pas avoir une température supérieure de 30° centigrades.

Les eaux ayant servi plusieurs fois pour l'usage de transporteurs hydrauliques ne pourront pas être déversées dans les cours d'eau ; elles devront être, sauf exception spécialement autorisée, comme les eaux des presses, utilisées en irrigation.

NOUVELLES MILITAIRES

Nouveau règlement sur les manœuvres d'infanterie. — Par les soins du ministère de la guerre, les exemplaires du nouveau règlement sur les manœuvres de l'infanterie viennent d'être distribués aux corps de troupes. On sait qu'une commission avait été formée à Paris pour réviser les anciens règlements des manœuvres ; elle comptait parmi ces membres, comme vice-président, M. le général Coupillaud, gouverneur de Dunkerque.

Dans cette œuvre de longue haleine, la commission a fait entrer en ligne de compte les enseignements précieux résultant des guerres modernes, notamment de la guerre russo-japonaise. Prévoyant aussi l'adoption du service de deux ans, elle a réduit et même supprimé certaines mouvements pressant une pièce trop grande dans l'instruction des recrues, dont le temps passé au régiment doit être utilisé surtout au vue de la guerre et non de la parade.

POUR LES PÊCHEURS

Par arrêté préfectoral, la pêche du saumon est interdite du 1er au 10 janvier inclusivement, et du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement.

La pêche de la truite et de l'ombre chevalier est interdite, du 1er au 31 janvier inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement. La pêche du levaret est également interdite du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement.

La pêche de toutes les espèces de poissons est interdite du lundi 17 avril inclusivement au dimanche 18 juin. Toutefois la pêche de l'anguille à la bouppe est autorisée dans les cours d'eau situés dans le périmètre des waeteringues.

Dans la même périmètre, y compris la rivière d'Aa canalisée, la pêche de l'anguille pourra avoir lieu :

Du 15 août exclusivement au 15 décembre inclusivement pendant la nuit tout entière ;

Durant le reste de l'année, pendant les deux heures qui suivront le coucher du soleil et les deux heures qui précèderont son lever.

Dans tous les cours d'eau sauf ceux des bassins de l'Escaut et de la Sambre, les mailles ou l'espacement des verges des filets fixes dits : « carreaux » ou « échiquier », en usage pour la pêche de l'anguille mesureront au moins 16 millimètres de côté ou d'espacement.

Exceptionnellement, l'usage du filet dit : « carreau » à mailles de 10 millimètres de côté, sera autorisé pour la pêche de l'anguille exclusivement dans les waetergands et cours d'eau compris dans le périmètre des waeteringues du Nord.

LE COMMERCE PAR LA POSTE

Il arrive souvent que des commerçants prennent l'initiative, dans le but de faire connaître et de vendre leurs produits, d'adresser à domicile chez des particuliers, des échantillons, avec prière en cas de refus, de les retourner à l'expéditeur : et ils ont soin de joindre à l'envoi le montant, en timbres-poste du coût de retour.

En pareil cas, le destinataire est-il obligé d'effectuer le renvoi ou suffit-il qu'il attende que l'expéditeur fasse reprendre l'objet dont il a cru devoir spontanément faire l'envoi ?

La question vient d'être soumise au juge de paix des Andelys (Eure), dans les circonstances suivantes :

« Dans le courant du mois de janvier dernier, l'*Union Ouvrière de Charquemont* avait adressé à plusieurs instituteurs du département de l'Eure une montre d'une valeur de 18 fr. 50, accompagnée d'une quantité suffisante de timbres-poste pour le retour en cas de non acceptation. Beaucoup d'entre eux retournèrent la montre à l'envoyeur, d'autres le gardèrent ou la cédèrent à un ami, conformément aux instructions accompagnant l'envoi.

« Un seul fit le mort : il mit de côté montre, timbres et instructions, ne voulant pas imposer gratuitement au facteur — ou à lui-même — la charge de rempaqueter l'objet et de le faire recommander. Il fit la sourde oreille à toutes les réclamations de l'*Union Ouvrière de Charquemont*. Enfin, celle-ci, après avoir mis la gendarmerie en mouvement, le fit citer devant M. le Juge de paix des Andelys.

« L'affaire est venue à une des dernières audiences. L'*Union Ouvrière* demandait que M. C..., instituteur, soit condamné à lui payer la montre. De son côté, l'instituteur, demandait reconventionnellement à l'*Union Ouvrière* une somme de 20 francs de dommages-intérêts, pour le préjudice qu'elle lui a causé par ses agissements, notamment par l'enquête à laquelle elle a fait procéder par le gendarmerie.

Le Tribunal a déclaré la Société l'*Union Ouvrière* mal fondée en son action et l'en a déboutée. Puis, statuant sur la demande de M. C..., il a condamné l'*Union Ouvrière* à lui payer une somme de 10 francs à titre de dommages-intérêts.

MÉTALLURGIE

On écrit du Nord à la *Métallurgie* :

La situation du marché sidérurgique continue à prendre une tournure plus favorable et les maîtres de forges, comme les constructeurs, sont plutôt optimistes.

Bien que nous soyons à une époque de l'année où la consommation baisse habituellement, il se présente assez de demandes pour laisser augurer assez favorablement de l'année 1905.

Si les cours sont peu élevés, ils ne manifestent aucune tendance à la baisse et on sait qu'il faudrait peu de chose pour les voir s'orienter vers la hausse. D'une manière générale, les maîtres de forges ne veulent pas s'engager au-delà du semestre prochain. Cette résistance est significative.

D'importantes adjudications publiques auront lieu encore avant la fin de ce mois.

Des commandes pour l'armement seront aussi prochainement passées et si elles sont peu ébruitées, elles n'en demeurent pas moins intéressantes pour ceux qui les obtiendront.

La rupture du Syndicat des usines à tubes a provoqué un regain d'activité dans la demande de ces produits. Il paraîtrait que les usines se seraient déjà rendu compte que la lutte ne pouvait que profiter à la consommation en les exposant à la ruine et des tentatives de rapprochement n'étonneraient que médiocrement.

Nous apprenons que la mise en activité de l'usine de tubes de Solosmes a eu lieu la semaine dernière.

Les premiers travaux ayant commencé en mars, on voit qu'il a fallu à peine dix mois pour la construction et l'aménagement de cette usine.

Les ateliers, érigés le long de la ligne du chemin de fer du Nord, à laquelle ils seront bientôt reliés par un embranchement particulier, couvrent une superficie de trois hectares.

DONATIONS ET LEGS AUX HOSPICES

D'après le dernier compte moral, au cours de l'année 1903, les Hospices de Lille ont été mis en possession de legs de MM. Desbonnets, Ferru et Cordonnier, et de la donation Deledicque.

Par testament du 22 décembre 1885, M. Edouard Desbonnets a légué aux Hospices l'usufruit d'un titre de rente française 3 0/0 de 886 fr. de revenu. Le décès de l'usufruitier étant survenu le 20 mars 1903, la Commission a, conformément aux intentions du testateur, créé deux lits à l'Hospice Général au nom de M. Edouard Desbonnets, ainsi qu'une pension de 120 fr. par an.

Le montant du legs de M. Ferru, médecin major en retraite, à Saint-Omer, décédé le 22 mai 1902, consiste en un titre de 300 fr. de rente française, 3 0/0.

M. Gustave Cordonnier, décédé à Mons-en-Barœul le 6 septembre 1903, a légué la nue-propriété d'un titre de rente de 25.000 fr. de capital, à charge, lorsque l'usufruit viendra à s'éteindre, de distribuer annuellement les arrérages de ce titre en un livret de caisse d'épargne par parties égales aux orphelines qui auront atteint leur 21e année et qui quitteront l'hospice et aux orphelins qui seront appelés au service militaire.

M. Paul Deledicque et Mme Feucheur-Deledicque ont, en vue de perpétuer le souvenir de leurs père et mère, M. et Mme Deledicque-Honoré, fait donation aux hospices, par actes du 11 juillet 1902, d'une somme de 26 000 fr. pour la création de deux lits à l'hospice d'incurables.

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD DE LA FRANCE

C'est ce soir jeudi, à cinq heures, qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle de l'A.-C. du Nord, dans la grande salle du nouveau siège social du « Nord-Touriste » et de l'A.-C. du Nord, 4, rue de la Gare, près le Grand'-Place ; à Roubaix.

Cette réunion générale, à laquelle ont été invitée toutes les sociétaires sera suivie d'un banquet et d'une soirée musicale, dans les salons de l'hôtel Ferraille.

CHAIR OU POISSON ?

Le *Réveil* est plein de dévouement pour le maçon-regrégé Debierre. Avec une courageuse abnégation il donne l'hospitalité à cette épave ballottée par les flots de l'aversion publique.

Prenez garde, trop généreux confrère ! le fr.·. Debierre est un de ces hommes qui, lorsqu'ils prennent un pied quelque part en ont bientôt pris quatre *et*... quelque chose avec.

— Que voulez-vous, explique le *Réveil*, le fr.·. Debierre est un « libre-penseur convaincu », alors il faut bien se rendre à ses signes de détresse.

Libre-penseur ?

Hum ! J'en doute, car dans le même journal et dans la même colonne, je lis cette phrase du fr.·. Debierre lui-même, répondant à un interviewer :

« Demandez donc à M. Mourmant, mon *coreligionnaire* et ami ».

Vous l'entendez, le fr.·. Debierre a des *coreligionnaires* (prière au typo d'écrire ce mot avec un *r* et pas avec deux comme fait le député-maire de Tourcoing).

Mais coreligionnaire signifie : un homme qui professe la même religion.

Donc il existe une religion au sein de laquelle communiaient MM. Debierre et Mourmant ?

Mais un homme qui a une religion n'est pas un libre-penseur.

Alors, quoi ? A quel culte appartient ce drôle de paroissien ? De quelle libre-pensée relève ce coreligionnaire ?

Est-il chrétien ? Est-il poisson ?

Cruelle énigme, dont on trouvera, sans doute, la solution, dans le *Capernaüm* de la rue des Prisons. Là on apprendrait que le fr.·. Debierre est tout simplement un *clérical*, mais un clérical de la petite chapelle maçonnique.

Singulier libre-penseur, alors.

D.

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

— A **HAUBOURDIN**, de **M. Gustave Pouillet-Cornette**, tanneur, décédé subitement le jour de Noël, à l'âge de 64 ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à dix heures, en l'église paroissiale.

— Mercredi, à neuf heures du matin, ont eu lieu, en l'église Saint-Vincent de Paul, à **LILLE**, les funérailles de **M. Alphonse Marlier**, typographe à la *Dépêche*, décédé lundi, à l'âge de vingt-six ans.

M. Alphonse Marlier, entré tout jeune à la *Dépêche*, avait su conquérir l'affection de tous par son affabilité et son ardeur au travail.

— Hier matin, ont eu lieu, à **HAUBOURDIN**, les funérailles de **M. Auguste Testelin**, adjoint au maire, commandant honoraire des sapeurs-pompiers, dont on connaît la terrible mort à la catastrophe de La Chapelle.

L'assistance était très nombreuse et se composait d'amis du défunt, de membres des sociétés dont il faisait partie, du Conseil municipal en entier, de délégations des pompiers d'Arras, Houplin, Béthune, Armentières, Hallennes-lez-Haubourdin, Lille, Roubaix, Estaires, Tourcoing, Fromelles, Boulogne, Anicha, Avesnes, Frelinghica, Valenciennes, Leuze et Schaerbeek (Belgique).

La musique des sapeurs-pompiers d'Haubourdin précédait le cercueil porté sur un fourgon ; la compagnie en armes l'entourait et faisait la haie.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Potié, sénateur-maire ; Jolivet, représentant la délégation cantonale ; Nuytten, administrateur des mines de Carvin ; le commandant de pompiers Mahieu ; le capitaine Robert Lefebvre, de Rouen ; le commandant Herland, de Lille.

Le deuil était conduit par M. Auguste Testelin, fils de la victime.

La Compagnie du Nord était représentée par MM. Raygondeau de Villebardet et Peissin, inspecteurs principaux.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Cateau, doyen d'Haubourdin.

L'Harmonie municipale s'est fait entendre sur le parvis, de la maison à l'église, et pendant le service divin.

Au cimetière, des discours ont été prononcés, par MM. Auguste Potié, sénateur ; Ishled, capitaine des pompiers d'Haubourdin ; Boanaric, directeur de l'enseignement primaire ; Oscar Petit, au nom des survivants du 43e mobiles ; Desbordes, lieutenant de pompiers, au nom du Conseil d'administration de la Caisse nationale de secours des sapeurs-pompiers ; le capitaine Robert Lefebvre, au nom de l'Union nationale des sapeurs-pompiers de France ; Mabieu, au nom de l'Union des Corps de pompiers du Nord ; le commandant Hautea, des sapeurs-pompiers de Belgique, et enfin, par le Secrétaire de la Société de secours mutuels de Saint-Jean-Baptiste.

— Les funérailles de **M. Vernercy**, capitaine des douanes ont eu lieu mercredi, à 9 h. 1/2 du matin en l'église Saint-Vincent de Paul, à **WATTRELOS (Crétinier)** au milieu d'une affluence considérable.

La levée du corps a été faite à la caserne du Sapin-Vert par M. l'abbé Coquériaux, curé de Saint-Vincent de Paul.

Une section de douaniers en armes précédait le corps ; une autre marchait derrière et, de chaque côté d'autres douaniers, l'arme sous le bras, formaient la haie.

Le deuil était conduit par le fils, le frère et le beau-frère du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing ; les capitaines Mony, de Roubaix ; Bastel, de Lille ; Bulteel d'Erquinghem et Moriet, de Cysoing ; Denys, contrôleur des contributions indirectes : Benque, capitaine de la territoriale.

Dans l'assistance se trouvaient MM. Desbordes, directeur des douanes, à Lille ; Houvelle, directeur des douanes, à Valenciennes ; les inspecteurs Petit, de Paris ; Duval, de Lille ; Barry, d'Orchies ; Galitiers, d'Armentières ; M. Delgove, contrôleur principal, à Lille ; Veret, chef des bureaux de la direction ; les capitaines de la direction de Lille, au nombre de sept et beaucoup d'officiers des services actifs et sédentaires de la douane ; MM. Flament, adjoint au maire de Tourcoing, — M. Dron, maire, s'était fait excuser ; — Floreat Viel, conseiller d'arrondissement ; Dysseringhe, chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord ; Georges Duvillier, président du Cercle des officiers de Tourcoing, etc.

Les services des administrations de l'Etat et de la Ville de Tourcoing étaient représentés par leurs chefs et d'importantes délégations. La douane belge avait envoyé une délégation de préposés sous la conduite d'un lieutenant.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, l'un par M. Desbordes, directeur des douanes, et par M. Georges Duvillier, président du Cercle des Officiers de Tourcoing, dont le défunt faisait partie.

— En l'église Saint-Eloi d'**HAZEBROUCK**, ont eu lieu, mercredi matin, à dix heures, les funérailles de **M. Théophile Salomé**, docteur en droit, avoué honoraire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck, décédé à Pontoise le 23 décembre.

M. Salomé avait été nommé sous-préfet d'Hazebrouck le 7 septembre 1870, en remplacement de M. Charles Renard. Rappelé à Lille, il fut remplacé par M. Gustave Verhaeleweger, secrétaire à la sous-préfecture, qui fut nommé sous-préfet intérimaire. Quelques semaines après, il reprit ses fonctions qu'il conserva jusqu'au 21 avril 1871.

— Mardi ont eu lieu en l'église d'**ARNÈKE**, au milieu d'une assistance très nombreuse, les funérailles solennelles de **Mlle Elisabeth-Mathilde Looten**, décédée le 23 décembre, à l'âge de 72 ans.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de **Mlle Thérèse Woussen**, fille de M. et Mme F. Woussen-Vandenhargbe avec **M. Alfred Charvet**, fils de M. et Mme Charvet-Mottez.

Cette union consacrera l'alliance de deux des familles les plus connues et les plus estimées d'Armentières.

Nous présentons aux jeunes fiancés ainsi qu'à leurs familles toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

LES « COURS SOCIAUX » DU VENDREDI

à l'Institut Populaire de l'Epeule

A ROUBAIX

Les Commissions d'arbitrage

Après avoir traité, vendredi dernier, de l'organisation professionnelle en général, M. F. Leclercq, président de l'*Union Démocratique du Nord*, étudiera vendredi prochain la question des *Commissions d'arbitrage*.

On sait que le groupe de l'*Union Démocratique du Nord* fut un des premiers — sinon le premier — à lancer cette idée des commissions d'arbitrage, qui devait, peu à peu, conquérir tant de partisans dans les rangs des catholiques sociaux, et qu'il a fait, en ce sens, une inlassable campagne.

Comme la réunion dernière, celle de vendredi prochain sera, avant tout, *pratique*. On discutera moins sur des idées que sur des faits. Le président du syndicat professionnel d'Armentières accompagnera M. F. Leclercq et donnera des détails intéressants et précis sur le fonctionnement et les résultats de la commission mixte dont l'organisation permit de solutionner la dernière grève d'Armentières.

Les cours ont lieu à l'I. P., 74, rue Descartes, 74. L'entrée en est libre et gratuite.

Université catholique

Mgr le Chancelier, Mgr le Recteur, M. le Pro-Recteur et M. le Vice-Recteur ne recevront pas et ne feront pas de visites officielles à l'occasion du Nouvel-An.

Section des Sciences sociales et politiques

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ BAUDRILLART

Aujourd'hui à quatre heures, M. l'abbé Baudrillart, docteur en théologie, docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris, donnera à la Section des Sciences Sociales et Politiques de l'Université Catholique, sa troisième leçon sur *Les Concordats au point de vue des principes et de l'histoire.*

FEUILLETON N° 22

Cœurs de Héros

(Garcia Moreno et ses amis)

PAR ROBERT DE ROBUR et PONS D'ORTODO

CHAPITRE VIII.

Au Pays des Volcans

— Alors vous partez pour Guayaquil ? dit Taillade à Garcia Moreno qui était venu le voir secrètement chez Olivarès.

— Oui, mon ami. Le gouvernement s'est retiré là-bas ; je vais le rejoindre pour le mieux combattre. Voulez-vous me suivre ?

— Vous suivre !... moi !... s'écria l'agéniaur tout surpris.

— Mais certainement. Ce serait le meilleur moyen de vous soustraire aux recherches de la police et de faire perdre votre trace.

— Tiens ! C'est vrai... Eh bien ! Je pars avec vous.

Taillade n'ajouta pas que ce qui le décidait, c'était le secret espoir de plaire davantage à donn Mercédès. Elle était si ardente patriote, qu'elle lui serait reconnaissante de prendre une part active à la lutte contre les dictateurs Robles et Urbina.

Les deux amis partirent sur le champ, escortés de Rufin que les nécessités de son commerce faisaient sans cesse descendre de Quito à Guayaquil, et remonter de ce port à la capitale.

A peine arrivé à Guayaquil, don Gabriel réunit ses partisans chez Pénaflor. Des conciliabules y eurent lieu tous les jours de plus en plus nombreux. L'enthousiasme qui s'y manifesta, fit espérer un prochain mouvement populaire contre Robles.

Un soir, la réunion battait son plein, lorsque Rufin arriva tout ému et dit à Garcia Moreno :

— Votre présence à Guayaquil a été signalée à Robles. Il soupçonne votre but. Un décret d'exil est lancé contre vous. Sans doute on va venir vous arrêter.

Cette nouvelle jeta le trouble parmi les assistants. Tout le monde se leva et entoura don Gabriel.

— Il faut, lui dit Pénaflor, vous soustraire à l'arrestation qui vous menace, et quitter immédiatement cette ville.

— Fuyez ! Fuyez au plus vite.

— Fuir ! répliqua Garcia Moreno, le regard assuré et le visage impassible. Moi !... Jamais de la vie !...

— Mais si vous restez, vous vous livrez à la vengeance de Robles et de ses complices.

— Mes ennemis ne m'ont jamais fait peur. On veut m'arrêter. Eh bien ! que l'on marrête. Il ne sera pas dit que je reculerai devant quelqu'un.

— Cependant si l'intérêt du pays vous le commande ? insista Taillade venant joindre ses efforts à ceux de Pénaflor.

— L'intérêt du pays !... Il ne peut me commander de commettre une lâcheté.

— Non, mais un acte de prudence et de sagesse, répliqua l'ingénieur avec fermeté. En tout cas, il vous défend de vous exposer inutilement. Et c'est ce que vous faites, en vous obstinant à rester à Guayaquil après les nouvelles apportées par Rufin... Voyons mon cher ami, réfléchissez. Pensez que l'Equateur a besoin de vous ; que le jour où, emprisonné, exilé, vous aurez plus votre liberté d'action, vos concitoyens seront irrémissiblement livrés aux mains de leurs pires ennemis. Ecoutez, je vous prie, la voix de la raison, dût-elle vous coûter un pénible sacrifice. Résignez-vous à passer pour lâche, quelque dur que cela vous paraisse. Le devoir patriotique l'exige.

Au fur et à mesure que Taillade parlait, le visage de Garcia Moreno perdait de son impassibilité. On y lisait toutes les phases de la lutte qui se livrait en lui.

Le mot de lâche prononcé par le français à la fin de sa harangue, secoua de la tête aux pieds, dans un frisson involontaire, le vaillant équatorien. Une expression de révolte passa sur sa figure, ses yeux lancèrent des éclairs.

Les assistants attendaient la décision de leur chef. Enfin le calme reparut sur les traits tourmentés de don Gabriel. Avec un geste de résignation, il s'écria :

— Eh bien ! mes amis, je passerai pour... lâche !...

Et presque à voix basse, les yeux fixés à terre, il ajouta :

— Je fuirai !

Après cette scène émotionnante, Rufin avertit Garcia Moreno qu'un de ses amis, capitaine d'un navire anglais, mettait à la voile le jour même et se chargeait de le déposer sur les côtes du Pérou.

— Je vais vous accompagner auprès de lui, ajouta le Français.

— En route donc ! répondit don Gabriel en prenant congé de l'assistance. Au revoir ! Au revoir ! mes amis. Et que Dieu sauve l'Equateur !...

Taillade sortit avec lui. A travers la nuit, le petit groupe se dirigea vers le port.

Le navire anglais était en partance pour le lendemain matin. Le capitaine, sur la recommandation de Rufin, reçut Garcia Moreno avec beaucoup de bienveillance et accepta de le prendre à son bord.

— Vous voilà sauvé ! s'écrie l'ingénieur au moment de regagner le canot qui les avait amenés. Il faut nous séparer. Mais ce ne sera pas pour longtemps. Nous travaillerons à votre prochain retour sans trêve, ni relâche.

— A bientôt ! mes chers et fidèles amis, dit le partant d'une voix émue. Mon exil ne sera pas long, je vous le jure. Dussé-je y risquer ma vie, je reviendrai bientôt.

Une dernière fois les Français serrèrent la main du voyageur et quittèrent le pont du navire.

Revenu à terre, Rufin dit à Taillade d'un ton impatienté :

— J'espère que c'est fini maintenant. Tu vas renoncer à t'occuper de politique ? Vois un peu les embarras et les dangers où cela te met, grand fou que tu es ?

— Ah ! oui ! Pour qui me prends-tu ? répliqua l'ingénieur avec colère. N'as-tu pas par hasard entendu ce que j'ai promis à don Gabriel ? Je n'ai qu'une parole, moi !... Et je le tiendrai, conclut-il avec un geste énergique.

— Très bien ! Puisque c'est ainsi, je n'aurai que la bêtise de te prendre s'il t'arrive quelque accident.

Et regardant son ami du coin de l'œil, le gros garçon fit cette réflexion :

« Hé ! Hé ! On la connaît, ta raison, mon bonhomme. En combattant pour Garcia Moreno, tu espères plaire à donna Mercédès... Elle est bien belle, la brune équatorienne. Qui sait si toute l'amitié qu'elle te témoigne, n'a pas uniquement pour but d'utiliser les services pour la cause qu'elle défend ? Elle pourrait bien ensuite se moquer de toi. »

Les deux français ne s'attardèrent pas à Guayaquil. Ils reprirent le chemin de Quito, l'ingénieur pour mettre à exécution la parole donnée à l'absent, et le commerçant, pour vendre les marchandises qu'il avait eu de la difficulté à recevoir à cause du blocus des navires péruviens.

Ils trouvèrent la capitale dans une attente anxieuse. On était en mois de mars. Depuis plusieurs jours une chaleur insupportable pesait sur la ville. Un malaise inaccoutumé oppressait les habitants.

Le Pichincha, le Cotopaxi et les autres volcans entourent Quito, lançaient sans relâche des flots de fumée. A leur sommet apparaissaient des gerbes de flammes qui jetaient de sinistres lueurs.

Le ciel avait revêtu une teinte livide. De temps en temps des détonations éclataient dans l'air. La nature entière était en proie à une sourde inquiétude.

Dans la nuit du 22 mars, Taillade et Rufin, rentrés dans leur maison furent réveillés par une secousse formidable.

— Un tremblement de terre ! s'écria le gros garçon de frayeur. Vite ! vite ! Sortons. Tout va s'écrouler.

Les Français se précipitèrent dans la rue.

Une seconde secousse les atteignit, plus terrible que la première. Des maisons se fendirent du haut en bas et s'écroulèrent.

La rue se remplit des cris d'